

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

Le secteur agricole part de l'hypothèse que sur une longue période, les recettes moyennes devraient suffire à acquitter les frais d'exploitation. Certaines années, les agriculteurs feront un peu plus d'argent et d'autres, un peu moins. Cependant, en moyenne, ils devraient réaliser des recettes suffisantes pour acquitter leurs frais d'exploitation et gagner leur vie. Cette idée est à la base du programme de stabilisation des revenus.

Étant donné que nous sommes limités au secteur céréalier dans le cas du projet de loi à l'étude, nous proposons qu'un certain nombre des recommandations du Conseil des grains du Canada dont le gouvernement a été saisi, soient incluses dans le projet de loi alors qu'il est encore possible de le modifier. Je suis persuadé que les députés de l'opposition officielle seraient d'accord pour qu'on apporte un certain nombre d'amendements qui pourraient être discutés au comité.

Le ministre a laissé entendre qu'il était disposé à en présenter un, à l'étape du rapport, relativement au paiement provisoire. Cela me dérange quelque peu, car j'aurais préféré qu'il soit présenté à l'étape du comité, comme cela se fait dans le cas des autres projets de loi. Nous semblons être soumis à un certain chantage. Si l'amendement est présenté à l'étape du comité, nous pourrions alors en discuter et l'améliorer. Cependant, le ministre a signalé qu'il serait présenté à l'étape du rapport et que nous devrions donc passer rapidement à cette étape. Ce genre de chantage me répugne. Nous devrions essayer de convaincre le ministre de présenter tous ses amendements le plus tôt possible, afin que nous puissions les étudier en comité.

Au NPD, nous disons qu'il faut réaliser une certaine régionalisation, parce que c'est très important pour la rentabilité des zones qui, dans l'Ouest, produisent du blé. En Saskatchewan, la région de la baie d'Hudson en est un bon exemple, car elle a raté trois récoltes de suite. Quand on ouvre le *Western Producer*, on y voit des centaines d'annonces d'exploitations à vendre dans cette région. Et beaucoup d'agriculteurs sont disposés à louer leur terre à vil prix. Les mauvaises récoltes de ces trois années ont presque éliminé les agriculteurs, qui avaient besoin de rentrées pour tenir. Et comme ils n'ont pas de rentrées, ils abandonnent. Ils auraient pu être sauvés par un versement régional du plan de stabilisation.

Nous estimons également que le mécanisme de déclenchement devrait être examiné non pas en fonction de savoir s'il va verser 250 millions immédiatement ou le plus tôt possible, mais en fonction de ce qu'il y a de plus avantageux pour les agriculteurs en longue période. Au lieu de calculer dans une officine la formule qui versera 250 millions cette année, il faudrait étudier la formule au comité et nous demander si elle va donner de bons résultats à l'avenir. Il faudrait nous demander si elle va avoir l'impact ou le résultat attendus au cours des quelques années qui viennent.

Il faudrait également présenter une méthode de calcul de la moyenne. Passer de la moyenne quinquennale à la moyenne triennale, c'est un progrès. Mais cela fait que c'est toujours le volume des ventes qui détermine les revenus qui seront payés. Il devrait y avoir une méthode de calcul qui tienne compte des frais de production. Bien sûr, eux aussi varient chaque année. Il faut tenir compte de ce qui arrive à tel ou tel agriculteur de tel ou tel endroit.

Il pourrait y avoir une autre moyenne à utiliser dans le cas des régions qui subissent plus d'une mauvaise récolte. Il faudrait tenir compte que dans ce cas on a encore plus besoin de versements de stabilisation.

J'ai essayé de faire comprendre qu'il faut donner au plan une plus grande souplesse, examiner ses lacunes et y remédier immédiatement, au lieu d'attendre l'an prochain ou l'année suivante. Il faut faire tout de suite du mieux possible.

• (1350)

Si l'on se reporte aux débats de 1978, monsieur le Président, on constate qu'à cette époque les deux partis d'opposition ont présenté au gouvernement d'excellentes suggestions, et que si elles avaient été admises à l'époque nous n'en serions pas là aujourd'hui. Nous n'aurions pas besoin de ce projet de loi. Nous améliorons la loi, mais pas autant que nous le pourrions.

J'ai exposé le point de vue du NPD, l'approche d'ensemble que nous estimons nécessaire pour stabiliser les revenus des producteurs céréaliers de l'Ouest. Il y a un autre sujet que je tiens à traiter, parce que le ministre en a beaucoup parlé aujourd'hui. Il a dit que l'agriculture avait retiré ce qu'elle y avait mis. En 1977-1978, les agriculteurs ont touché 368 millions. Il faut reconnaître que ce qui avait été convenu, c'est que ces 368 millions devaient être constitués de 123 millions fournis par l'agriculteur, et de 246 fournis par l'État. Voilà ce qui avait été convenu lorsque nous avons adopté la loi en 1976. C'est de là qu'il faut partir, pour examiner les 900 millions qui s'y trouvent maintenant, car un tiers de cet argent provient des agriculteurs. S'il s'y trouve c'est parce que ce sont les agriculteurs qui l'y ont mis directement ou parce que l'argent qui s'y trouvait a produit des intérêts, en tout cas un tiers de l'argent provient des agriculteurs. Il est faux de prétendre que sur les 900 millions nous retirons plus que ce que les agriculteurs y ont mis.

J'espère avoir suggéré au gouvernement la bonne manière d'aborder le problème, celle qu'il doit adopter pour renouveler complètement la notion de sécurité des revenus agricoles. L'agriculture est notre richesse la plus importante. Si nous n'assurons pas la rentabilité des agriculteurs, c'est nous qui en souffrirons, et le reste du monde aussi.

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais dire combien je suis satisfait de voir le ministre des Relations extérieures (M. Pepin) piloter ce projet de loi à la Chambre. Je crois qu'il jouit d'une plus grande crédibilité auprès des agriculteurs de l'Ouest que tout autre membre du cabinet. Je me réjouis de sa participation au débat d'aujourd'hui, car il comprend bien la situation. Il l'a comprise lorsqu'il s'est occupé du projet de loi sur le Nid-de-Corbeau. Il est regrettable qu'il y ait eu un remaniement ministériel pendant l'étude de ce projet de loi, car il avait beaucoup de sympathie pour les agriculteurs. Je pense qu'il éprouve toujours la même sympathie à l'égard des producteurs agricoles de l'Ouest.

Hier soir, j'ai relu dans le *hansard* le discours qu'Otto Lang, qui était alors ministre de la Justice, a prononcé au cours de la deuxième lecture du projet de loi initial sur la stabilisation concernant le grain de l'Ouest, le 28 avril 1975. Je voudrais vous en citer brièvement un extrait. Comme on peut le lire à la page 5272 du *hansard*, il a déclaré: